

Fiche de données de sécurité

24 heures - Numéros de téléphone en cas d'urgence

Urgence médicale/ Empoisonner le Contrôle: Dans Les Etats-Unis: Appel 1-800-222-1222.

Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.

Urgence transport/Centre national de Réponse:

1-800-535-50531-3 52-323-3500

NOTE: Les numéros de téléphone en cas d' urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.

IMPORTANT: Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régit sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Nom: Blacktop Asphalt Low VOC Sealant Date de Révision: 3/28/2024

Fabricant: DAP Global Inc. Utilisation du calfeutrant

2400 Boston Street Suite 200 produit:

Baltimore, MD 21224-4723 Fiche de données 7995501

888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence) de sécurité Nombre

Fiche de données de sécurité Coordinateur: Préparateur: Affaires réglementaires et environnementales

MSDS@dap.com

Numéro de téléphone d'urgence: Transport: 1-800-535 -5053

1-352-323-3500 Poison Control: 1-800-222-1222

2. Identification des dangers

EN CAS D'URGENCE: N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Procurer de l'air frais de façon à éliminer toute odeur chimique durant l'utilisation et le temps de séchage.

Classification SGH

Cancérogénicité, catégorie 2, Irritation de la peau, catégorie 2, Irritation oculaire, catégorie 2A, Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4

Symboles du produit



Mention d'avertissement

Avertissement

Dangers spécifiques

31% Du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

MENTIONS DE DANGER SGH

Irritation de la peau, catégorie 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, catégorie 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 H332 Nocif par inhalation.

Cancérogénicité, catégorie 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/ du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

3. Information sur les composants

Nom chimique	N° CAS	Poids % Symbols GHS	Phrases GHS
Asphalte	8052-42-4	10-30 GHS08	H351
Silice amorphe	7631-86-9	7-13 GHS07	H332
Argile calciné	66402-68-4	5-10 GHS06-GHS0	7 H319-331
Oxyde d'aluminium (alpha-)	1344-28-1	3-7 GHS07	H332-335
Oxyde de potassium	12136-45-7	1-5 GHS05	H314

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation: En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, quitter les lieux afin d'obtenir de l'air frais. Si la difficulté à respirer persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement. S'il y a des signes ou symptômes d'exposition à l'hydrogène sulfuré (irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées, dérangements gastrointestinaux, toux, sensation de sécheresse et douleurs dans le nez, la gorge et la poitrine, confusion et perte de conscience),

En cas de contact avec la peau: Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, obtenir se soins médicaux. Enlever et laver les vêtements contaminés.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Mesures de lutte contre l'incendie

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Pas d'information

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Water Spray or Fog, Water

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l'environnement: Pas d'information

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Pas d'information

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS!NE PAS AVALER. Conserver les contenants non utilisés fermés. Évitez de respirer les vapeurs et ne laissez pas le produit venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utilisez dans un espace bien aéré. Laver vigoureusement après la manipulation.

Stockage: Pas d'information

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH-TLV STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Asphalte	0.5 mg/m3 TWA fume, inhalable particulate matter	N.E.	N.E.	N.E.
Silice amorphe Argile calciné	N.E. 5 mg/m3 TWA As Zirconium compounds [RR-00624-6], 0.02 mg/m3 TWA As Manganese inorganic compounds [RR-03861-9] respirable particulate matter, 0.1 mg/m3 TWA As Manganese inorganic compounds [RR-03861-9] inhalable particulate	N.E. 10 mg/m3 STEL As Zirconium compounds [RR-00624-6] Zr	N.E. 5 mg/m3 TWA As Zirconium compounds [RR-00624-6] Zr	N.E. 5 mg/m3 Ceiling As Manganese compounds [RR-00602-0] Mn
Oxyde d'aluminium (alpha-)	matter 1 mg/m3 TWA As Aluminum insoluble compounds [RR-51357-5] respirable particulate matter	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.
Oxyde de potassium	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.

Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

Protection individuelle



Equipement de protection respiratoire: Dans certaines circonstances, lorsque le niveau anticipé de concentrations en suspension est supérieur aux limites d'exposition permises, il est nécessaire de porter un respirateur purificateur d'air muni d'une cartouche ou d'un filtre à cartouche anti-vapeurs organiques. Si la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un respirateur à adduction d'air pur agréé par NIOSH. Lorsque la concentration dépasse le facteur de protection de ce type de respirateur, il peut être nécessaire d'utiliser un appareil respirateur autonome. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions sur les lieux de travail exigent de porter un respirateur.



Protection de la peau: Portez des gants en néoprène.



Protection des yeux: Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Procurer une fontaine oculaire et un tablier imperméable aux solvants s'il y a risque de contact avec le corps.



PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur: Noir Caractéristiques: **Encre Grasse** Odeur:: Dissolvant insignifiant **Etat Physique: Encre Grasse** Densité, g/cm3: Seuil de l'odeur: 1.33 Pas Etabli. Freeze Point, °C: pH: Non applicable Pas Etabli. Solubilité dans l'eau: Pas Etabli. Viscosité (mPa.s): Not Established Partition Coeff., n-octanol/water: Pas Etabli. Température de décomposition: Pas Etabli.

Plage du point d'ébullition: N.A. Mixture w/o a Limites d'explosion,%: N.E.

constant boiling point.

Point d'éclair, °C:

Not Available.

Pas Etabli.

Pression de vapeur, en mmHg:
Pas Etabli.

Non applicable

Densité de vapeur: Pas Etabli.

Poussières combustibles: Ne supporte pas la combustion

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviation)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair a déclaré ci-dessus est celle de l'agent propulseur.)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité: Stable lorsque les températures et les pressions sont normales.

Conditions à éviter: Chaleur excessive ou froid excessif. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

INCOMPATIBILITÉ: des acides forts et des bases fortes

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Inhalation: L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation du nez, de la gorge, des poumons et des voies respiratoires. Cette substance contient des composés de soufre qui peuvent former de l'hydrogène sulfuré. L'odeur d'œufs pourris de l'hydrogène sulfuré n'est pas un indicateur de concentration fiable. Un des signes et symptômes d'exposition excessive à l'hydrogène sulfuré est l'irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées, problèmes gastrointestinaux, toux, sensation de sécheresse et douleurs dans le nez, la gorge et la poitrine, confusion et perte de conscience. Des concentrations d'hydrogène sulfuré de 1000 à 2000 ppm peuvent être extrêmement nocives. Cette évaluation des risques encourus est basée sur des données provenant de substances similaires.

Contact avec la peau: Peut causer une irritation de la peau. Une exposition excessive avec la peau peut causer un assèchement de la peau pouvant dégénérer en dermatite ou en brûlures chimiques.

Contact avec les yeux: Peut causer une irritation des yeux.

Ingestion: Nocif ou mortel si ingéré. L'ingestion peut causer une obstruction du système gastrointestinal lorsque le matériau se durci. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Cancérogénicité: Pas d'information

RISQUE DE SANTE CHRONIQUE: Ce produit contient de l'argile contenant de la silice cristalline. La silice cristalline a été classifiée cancérigène par l'AIRC, toutefois, les particules sont recouvertes d'asphalte et ne peuvent être inhalées. Dans ces conditions, il n'y a pratiquement aucune chance d'inhaler de la silice cristalline et de développer une maladie. Les études, lors desquelles les souris ont été exposées à différentes variétés d'asphalte, n'ont démontré aucune incidence sur le taux de cancer; par contre, les études, lors desquelles les souris ont été exposées à des solvants d'hydrocarbure ont démontré une croissante incidence sur certains types de cancer. Des contacts brefs ou intermittents avec des produits d'asphalte ne devraient pas causer d'effet différé. Une manipulation normale de ce produit ne devrait pas causer de cancer chez l'humain. Le contact avec la peau et respirer le brouillard de

pulvérisation ou les vapeurs doivent être réduits au minimum. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérogène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérogène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérogène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Peau le Contact, Inhalation

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

N° CAS	Nom chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	Vapeur CL50
8052-42-4	Asphalte	>5000 mg/kg Rat		N.I.
7631-86-9	Silice amorphe	7900 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	N.I.
66402-68-4	Argile calciné	>15900 mg/kg Rat	>2500 mg/kg Rabbit	>20 mg/L
1344-28-1	Oxyde d'aluminium (alpha-)	>5000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg	> 20 mg/L
12136-45-7	Oxyde de potassium	N.I.	N.I.	>20 mg/L

N.I. = Aucune information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Pas d'information

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations sur l'évacuation: Disposer des liquides dans un site d'enfouissement est interdit. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Pas d'information

14. Informations relatives aux transports

DOT Numéro UN/NA:

approprié Nom d'expédition:
Nom technique:

Catégorie de risque:

Pas Applicable
Pas Applicable
Pas Applicable

Sous-classe de danger: N.A.

Groupe d'emballage: Pas Applicable

Précautions de transport spéciaux: Pas d'information

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales américaines

Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été revu en conformité avec les «Catégories de dangers» établies par l'Agence de protection de l'environnement et promulguées aux Sections 311 et 312 du Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 (SARA Titre III). Selon les définitions applicables, il est considéré répondre aux catégories suivantes:

Cancérogénicité, Acute Toxicity (any route of exposure), Skin Corrosion or Irritation, Serious eye damage or eye irritation

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Nom chimique N° CAS

Oxyde d'aluminium (alpha-) 1344-28-1

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États -Unis:

Absence d'éléments TSCA12(b) dans ce produit.

16. Autres informations

Date de Révision: 3/28/2024 **Remplace:** 12/29/2021

MOTIF DE LA RÉVISION: Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):

01 - Product Information02 - Hazards Identification05 - Flammability Information

08 - Exposure Controls/Personal Protection 09 - Physical & Chemical Information

15 - Regulatory Information 16 - Other Information

Product Composition Changed

Substance Hazard Threshold % Changed

Service des affaires réglementaires

Revision Statement(s) Changed

Fiche de données de sécurité créé(e)

par:

Evaluations HMIS:

Santé: Inflammabilité: Réactivité: Protection individuelle:

2* N.I. 0 X

COV exempt d'eau et de solvant, g/L: 0.0

COV du matériau, g/L: 0

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, Poids %: 0.00

VOC Actual, Wt/Wt%: 0.0

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H310	Provoque une sévère irritation des veux

H319 Provoque une severe irritation des yeux

H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS05
GHS06
GHS07
I
GHS08

Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données

sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE

SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de

manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte

spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.